



Veytaux, le 17 mai 2017

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du préavis N° 07/2017 présenté par la Municipalité au Conseil Communal, dans sa séance du lundi 1^{er} mai 2017 relatif à

l'octroi d'un crédit du patrimoine administratif de CHF 77'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais d'étude préliminaire pour le réaménagement de la RC 780 aux abords du Château de Chillon et en traversée de localité

Rapporteur : Pascal MASON

Membres : Lydie MAREDA
Yves DE BERNARDIS
Antonino DI PERRI SANTO
Jean-Michel PIERLOT (absent – non excusé)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission ad hoc s'est réunie le jeudi 4 mai 2017 en la salle du conseil communal, en présence de Messieurs Jean-Marc Emery - municipal et Philippe Andler - municipal.

Nous les remercions d'avoir bien voulu nous exposer le présent préavis et d'avoir répondu à toutes nos questions.

Cela concerne l'étude de financement de la prochaine requalification de la chaussée du Château de Chillon et abords, en dessus des voies CFF, qui sera effectuée en trois étapes, à savoir :

- | | |
|---------------------------------|---|
| (1) De Villeneuve à Chillon | Prise en charge par le canton et la commune |
| (2) De Chillon à Veytaux Gare | Prise en charge par le canton et la commune |
| (3) De Veytaux Gare à la Veraye | A charge de la commune uniquement |

Ce mandat d'étude, ayant une implication cantonale et régionale (*entrée du district*) permettra de chiffrer le montant des travaux. Par ailleurs, la commune de Veytaux profitera de ce mandat, afin de se greffer sur les frais du canton, pour ce qui est du génie civil entre Villeneuve et Veytaux-Gare.

Concernant les coûts, nous rappelons que les montants annoncés sont :

1. CHF 150'000.00 pour le mandat d'étude Canton/Commune, dont CHF 52'500.00 à charge de la commune, représentant une participation de 35%.
2. CHF 25'000.00 pour un mandat d'étude supplémentaire, à charge de la commune, permettant également d'effectuer un contrôle des canalisations souterraines, à savoir si dites canalisations sont encore en bon état, auquel cas il y aurait lieu de les "chemiser", afin de les protéger et rallonger leur durée de vie. Cela permettra également de réduire le bruit sur le tronçon Veytaux-Gare – Veraye, qui n'est pas conforme depuis 2010 déjà.

En ce qui concerne le financement de cette opération, il a été est clairement précisé et détaillé dans dit préavis. A savoir encore que le solde à la charge de la commune (*frais d'études ./.* prise en charge par le biais des dépenses thématiques), qui représente un montant de CHF 23'500.00, il sera reporté dans le budget 2018.

Après avoir entendu les différents arguments qui nous ont été expliqués, la commission vous recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce préavis tel que présenté.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 07/2017 de la Municipalité du 13 avril 2015 relatif à l'octroi d'un crédit du patrimoine administratif de CHF 77'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais d'étude préliminaire pour le réaménagement de la RC 780 aux abords du Château de Chillon, et en traversée de localité ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études préliminaires pour le réaménagement de la RC 780 aux abords du Château de Chillon, et en traversée de localité ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 77'500.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. de prendre en charge cette dépense par le biais du compte de fonctionnement (compte41.3185) en 2017 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le rapporteur



Pascal Mason